

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°194 du Jeudi 30 Mars 2023

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Assemblée nationale

Une enquête parlementaire diligentée sur la gestion du C.h.u-B

 (P.5)

Conseil supérieur de la magistrature



«La conclusion que nous tirons, au moment où nous prenons d'autres décisions, c'est qu'il y a le ver dans le fruit», a dit le Chef de l'Etat.

Des magistrats révoqués, rétrogradés, retirés, réprimandés et d'autres promus

 (P.3)

Ministère du commerce de la consommation et des approvisionnements

Des brigades pour des contrôles réguliers dans les entreprises commerciales

 (P.7)

39^{ème} Session ordinaire de la Confejes à Brazzaville

Hugues Ngouélondélé a pris le relais de son homologue burkinabe



Boubakar Savadogo remettant le symbole de la Confejes à Hugues Ngouélondélé

 (P.3)

05.628.4245 / 05.543.12.06 / 06.928.4245
@contact@hotelsaphirbrazza.com
reservation@hotelsaphirbrazza.com

Hotel Saphir

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE

TOUJOURS + DE SOIREE DE LEGENDES

NOVELAS VOTRE COEUR BAT PLUS FORT

UN AMOUR SAUVAGE

LES MATCHS LES + CHAUDS, LES SERIES LES PLUS FORTES

92 92

CANAL+ CONGO

POUR TOUT REABONNEMENT* — 15 JOURS — OFFERTS A TOUT CANAL+

*Offre valable jusqu'au 31/03/23 pour tout abonnement à notre formule actuelle. Disponible de la semaine 10/03/23 à la semaine 12/03/23. Offre ouverte pendant 15 jours. Voir les conditions de validité auprès de votre fournisseur d'accès.

RD Congo

Tshisekedi fait son gouvernement de campagne, en recourant à Bemba et Kamerhe

Il l'avait promis depuis près de trois mois. Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a finalement tenu sa promesse de remanier le gouvernement, qui a été rendu public à travers une ordonnance présidentielle lue à la télévision nationale, dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 mars 2023. Et c'est une équipe gouvernementale aux visées électoralistes qu'il a constituée, avec l'entrée de deux poids lourds de la classe politique congolaise, Jean-Pierre Bemba Gombo, comme vice-premier ministre, ministre de la défense nationale, et Vital Kamerhe, qui a été nommé Vice-premier ministre, ministre de l'économie nationale.

Selon la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), l'élection présidentielle est prévue le mercredi 20 décembre 2023 en RD Congo. C'est un scrutin qui sera couplé aux législatives nationales et provinciales, y compris l'élection des conseillers communaux. Mais, des contraintes sécuritaires, financières et politiques risquent de faire glisser cette date, si elles ne sont pas surmontées, avait averti le président de la Ceni, Denis Kadima.

Quoiqu'il en soit, à neuf mois du rendez-vous électoral qu'il a, le Président Tshisekedi a pris la dernière ligne droite le conduisant aux élections, en s'offrant les services de deux poids lourds de

la classe politique congolaise, dans le gouvernement Lukonde 2, pour renforcer l'Union sacrée, sa famille politique.

Fondateur du M.I.c (Mouvement de libération du Congo) à la fin des années 90, ancien chef de guerre et ancien Vice-Président de la République pendant la transition (2003-2006), acquitté par la C.p.i (Cour pénale internationale) en juin 2018 de sa condamnation en première instance à 18 ans de prison pour « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité », Jean-Pierre Bemba Gombo participe à la création, en novembre de la même année, de la plateforme Lamuka qui soutient la candidature unique de l'opposition, représentée par Martin

Fayulu, à l'élection présidentielle de décembre 2018. Il y retrouve Tshisekedi et Kamerhe, mais ceux-ci se retirent, ne voulant pas être derrière Martin Fayulu.

Après l'élection présidentielle, Jean-Pierre Bemba s'est rapproché de Félix Tshisekedi. Le Président de la RD Congo, qui a besoin de renouveler son mandat, veut s'assurer de bons relais pour capitaliser l'électorat du Nord du pays. Le président du M.I.c fait l'affaire et le voilà propulsé dans le gouvernement, comme vice-premier ministre en charge de la défense nationale, à l'heure où le pays fait face à la rébellion du M23 soutenue par le Rwanda, dans la Province, du Nord Kivu.

Lorsqu'il avait présenté



Jean-Pierre Bemba Gombo et Vital Kamerhe, le retour en grâce!

sa candidature à l'élection présidentielle de 2018, Félix Tshisekedi avait comme seul allié politique d'envergure, Vital Kamerhe. Elu à la tête du pays, il fera de ce dernier son directeur de cabinet. Mais celui-ci s'enfoncera dans des problèmes d'anti-valeurs, par le détournement de fonds d'un programme présidentiel

de construction de logements, appelé « travaux de cent jours ». Arrêté en avril 2020, il subira un feuilleton judiciaire à couper le souffle. Le 20 juin 2020, pour les griefs de « détournements, corruption aggravée et blanchiment d'argent », le Tribunal de grande instance de Kinshasa-Gombe le condamne à « 20 ans de travaux forcés, 10

ans d'inéligibilité et d'interdiction d'accès aux fonctions publiques ». Le tribunal ordonne ensuite la confiscation des comptes et propriétés de membres de sa famille. Bref, Kamerhe n'était plus que l'ombre de lui-même, un simple prisonnier. Mais, tant qu'il vit, l'homme politique ne disparaît jamais. Un an plus tard, la Cour d'appel réduit sa peine à 13 ans de prison. Finalement, Vital Kamerhe retrouve sa liberté le 6 décembre 2021, sur décision de la Cour de cassation et il est autorisé à se faire soigner en France. Le 23 mars 2023, dans la nuit, le gestionnaire des « travaux de cent jours » a été appelé à s'occuper maintenant de l'économie nationale. Le besoin de rallier l'électorat de l'Est a amené le Président Tshisekedi à ne pas lésiner sur les moyens.

L'élection présidentielle de décembre 2023 en RD Congo pourrait avoir comme principale affiche, un combat à trois entre Tshisekedi, Fayulu et Katumbi. L'ancien Président, Joseph Kabila, n'ayant pas montré de signes de s'engager dans la course, ne sera peut-être plus le faiseur de roi comme en décembre 2018.

Jean-Clotaire DIATOU

Globaliye
NEW LOOK
 Globaliye
 CERTIFIER ISO 22000
VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ!
 20-91 / 04 498 12 84 contact@globaliye.net www.globaliye.net

Globaliye
NEW LOOK
 Globaliye
 CERTIFIER ISO 22000
VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ!
 20-91 / 04 498 12 84 contact@globaliye.net www.globaliye.net

Conseil supérieur de la magistrature

Des magistrats révoqués, rétrogradés, retirés, réprimandés et d'autres promus

La session du C.s.m (Conseil supérieur de la magistrature) qui s'est tenue lundi 27 mars 2023, au Palais du peuple, à Brazzaville, sous le patronage de son président, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a été fructueuse en décisions. Plus d'une vingtaine de magistrats ont été sanctionnés, «pour manquements graves aux devoirs de magistrats» ou atteinte à la dignité de leur profession. Les sanctions concernent la réprimande avec inscription au dossier (9 magistrats), retraits de certains fonctions (2 magistrats), rétrogradation (3 magistrats) et la révocation avec droits à la pension (9 magistrats). Il y a eu des promotions et des nominations à la Cour suprême, dans les Cours d'appel, les tribunaux de grande instance et les tribunaux d'instance.

Mieux vaut tard que jamais. Il aura fallu attendre deux ans, après le constat fait par le Président de la République, dans le secteur de la justice, lors de son message sur l'état de la Nation, le 28 décembre 2021. «Il s'agit de réhabiliter le spectre et le réflexe de la sanction, d'appliquer la loi dans toute sa rigidité et de promouvoir le triptyque Rigueur-Intégrité-Efficacité, pour ne pas capituler devant l'emprise rampante de l'impunité», avait-il déclaré.

Et bien deux ans après, on peut dire que le Chef de l'Etat a tenu parole, à travers le travail réalisé par le Conseil supérieur de la magistrature. Après les sanctions prononcées contre les magistrats, Denis Sassou-Nguesso a décrit la situation de dégradation des valeurs dans notre société, à travers une image très forte: le ver est dans le



Président Denis Sassou-Nguesso, détruire le ver qui est dans le fruit.

fruit. Dans son propos de clôture de la session du Conseil supérieur de la magistrature, il a appelé à détruire le ver qui est dans le fruit et ceci dans tous les secteurs de l'Etat. Une invite claire à relancer la lutte contre les anti-valeurs: «Si vous voulez marquer le coup, face aux dérapages observés à Pointe-Noire -je prends l'exemple de Pointe-

Noire, la même chose se produit ici à Brazzaville-, mais nous avons voulu, à l'époque marquer le coup à Pointe-Noire. Nous avons relevé de leurs fonctions, tous les magistrats de siège, du parquet. On en avait affecté d'autres à Pointe-Noire. Quelques mois seulement après, les nouveaux magistrats ont commencé à faire exactement

comme ceux qui venaient d'être relevés; ils commentaient à faire même pire. La conclusion que nous tirons, au moment où nous prenons d'autres décisions, c'est qu'il y a le ver dans le fruit. Il y a, effectivement, le ver dans le fruit. Et nous devons détruire le ver qui est dans le fruit. C'est la vraie décision: détruire le ver qui est dans le fruit. Peut-être pas seulement dans le secteur de la justice. Mais, dans tous les secteurs d'Etat, il y a le ver dans le fruit et nous devons détruire ce ver qui se trouve dans le fruit. Mais, si le ton vient d'être donné dans le secteur de la justice, alors nous aurons peut-être gagné la bataille à plus de 50%. Il faut donc que le ton soit donné dans le secteur de la justice, parce qu'il y a le ver dans le fruit, donc dans la société», a déclaré le Chef de l'Etat. Pour celles des institutions qui hésitent encore à jouer leur rôle, alors qu'elles doivent participer à la destruction du ver qui est dans le fruit, il n'y a plus de raison d'hésiter. Le Conseil supérieur de la magistrature vient de donner le ton.

Urbain NZABANI

(Voir liste des magistrats sanctionnés en page 8)

39^{ème} Session ordinaire de la Confejes à Brazzaville

Hugues Ngouélondélé a pris le relais de son homologue burkinabe

Brazzaville, la capitale a abrité, lundi 27 mars 2023, la 39^{ème} Session ordinaire de la Confejes (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie), sur le thème: «Jeunesse, le sport et le loisir, facteurs de relance post-covid 19 en faveur du développement durable». Ouverts par le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, les travaux de cette conférence ont connu la participation de 43 délégations venues des pays membres de l'O.i.f (Organisation internationale de la Francophonie).

A Brazzaville, les délégations des pays membres de la Francophonie participant aux travaux de la Confejes ont adopté 37 décisions, en vue de faire avancer cette institution. Parmi ces décisions figurent les rapports d'activités et financiers 2022, la validation de la charte d'audit ainsi que la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse, sports et loisirs. Au cours de la cérémonie de clôture, certains cadres du comité scientifique ont été

élevés au grade d'officier et de chevalier de l'ordre international de la Confejes. A l'issue des travaux, Hugues Ngouélondélé, ministre congolais de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi a son succédé à son homologue burkinabe, le ministre des sports, de la jeunesse et de l'emploi, Boubakar Savado. Il a été également désigné comme parrain du Fonds Confejes dédié aux grands projets de cette institution.



Le ministre Hugues Ngouélondélé.

C'est le Maroc qui a été choisi pour abriter les 40^{èmes} assises de la Confejes. «Le cadre de travail étant balisé, les objectifs et les missions définis, il nous revient dès à présent d'agir sur le terrain de l'action pour passer de la parole aux actes concrets afin d'opérationnaliser l'ensemble des décisions qui ont été adoptées par notre conférence ministé-

rielle», a dit le ministre congolais en charge des sports et de la jeunesse, qui préside désormais aux destinées de la Confejes. A l'ouverture des travaux de ces assises, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a invité «le secrétariat général de la Confejes, avec l'accompagnement constant des Etats et des gouverne-

Editorial

Détruire le ver qui est dans le fruit!

Le Conseil supérieur de la magistrature, qui a siégé lundi 27 mars dernier, a accompli sa mission, celle de faire le nettoyage des juridictions où des magistrats se sont mal comportés. Il n'est jamais trop tard pour agir et sauver l'essentiel. La session du Conseil supérieur de la magistrature s'est tenue alors que le débat sur l'affaire Figa bat son plein et l'opinion attend toujours les premiers signaux des réactions au niveau institutionnel. Malheureusement, le pays donne l'impression d'être désarmé devant cette affaire qui n'a pourtant rien d'exceptionnel.

En 2021, le Président de la République rappelait ce qui suit: «Pour combattre les antivaleurs, le Congo dispose: du Conseil supérieur de la magistrature; du Ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique; de la Haute cour de justice; de la Haute autorité de lutte contre la corruption; de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques; de la Cour des comptes et de discipline budgétaire; de l'Inspection générale d'Etat».

Cette énumération montre, sans équivoque, que la République du Congo a bel et bien mis en place un arsenal adéquat de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance. L'amélioration du climat des affaires et la consolidation du socle juridique et judiciaire du secteur productif, créateur de richesses, devraient s'accélérer et conférer une attractivité plus forte à notre pays auprès des partenaires. Il s'agit de réhabiliter le spectre et le réflexe de la sanction, d'appliquer la loi dans toute sa rigidité et de promouvoir le triptyque Rigueur-Intégrité-Efficacité, pour ne pas capituler devant l'emprise rampante de l'impunité.

A ce titre, dans mon message sur l'état de la Nation en 2017, j'avais appelé la haute attention du Sénat et de l'Assemblée nationale, pour un recours plus actif à l'enquête parlementaire, une de vos prérogatives établies par la Constitution. Dans cette même logique, la Cour suprême procède, depuis le mois d'octobre dernier, à la réception des déclarations de patrimoine des citoyens élus ou nommés à des hautes fonctions, tel que l'exige la Constitution. Cette opération devra toucher tous les paliers de la vie politique et de la pyramide administrative.

A ce niveau, «je ne peux m'empêcher de relever certaines pratiques contraires à l'éthique et susceptibles d'entamer la crédibilité de nos cours et tribunaux. Nul ne peut tolérer ces atteintes nocives qui affectent notre système judiciaire et asphyxient la noblesse du droit et l'impartialité de la justice dans notre pays. Le gain facile et déshonorant du trafic d'influence, de la corruption, de la concussion et de bien d'autres dérives dégradantes défie le professionnalisme de ceux qui sont chargés, au nom du peuple congolais, de dire le droit».

Lors de la session du Conseil supérieur de la magistrature, le premier magistrat du pays est même allé plus loin. Il pense que le ver est dans le fruit. Mais qui a donc laisser le ver s'installer dans le fruit? Comme Emile Zola, dans «Le docteur Pascal», on se prendrait à constater que «le ver était dans le tronc, il est à présent dans le fruit et le dévore». Car, aujourd'hui, s'il y a une attitude à déplorer, c'est celle des autorités qui ont laissé le ver s'installer dans le fruit. On ne devrait pas et on ne doit pas laisser le ver s'installer dans le fruit avant d'agir. Le Congo a tout ce qu'il faut pour lutter contre les anti-valeur et le rappel est cinglant.

L'HORIZON AFRICAIN

ments membres, à poursuivre les efforts consentis, en vue du développement du plein potentiel de nos jeunes francophones, en continuant de porter des initiatives nouvelles et très enrichissantes pour ces derniers, à l'image du Projet double-carrière sports-études, du développement du sport inclusif, du Programme de promotion de l'entreprenariat des jeunes, du Projet de maturation industrielle et d'accélération de croissance des projets et, enfin, de la promotion de l'économie circulaire».

délé ont signé un accord de partenariat axé sur la réalisation et la vente d'un timbre postal commémoratif à l'événement, édité par la Sopeco (Société des postes et de l'épargne du Congo). Bien d'autres émissions de timbres retraçant quelques événements sportifs historiques que notre pays a abrité, tel que les Jeux africains, ont été également édités.

Rappelons que la session de la Confejes à Brazzaville a démarré avec la réunion des experts, le mercredi 22 mars. Il y a eu ensuite le symposium international sur le thème de la session et le village de l'entreprenariat.

Luze Ernest BAKALA

M.r (Mouvement républicain)

Destin Gavet appelle au respect de la Constitution du 25 octobre 2015

La préfecture de Brazzaville a opposé une fin de non-recevoir à la demande du M.r (Mouvement républicain) d'organiser un meeting, samedi 25 mars 2023, au Stade Yougos, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, en mémoire de son allié, feu Guy-Brice Parfait Kolélas. Dans son courrier, le préfet a indiqué qu'il «dispose d'éléments irréfutables qui démontrent que notre meeting est susceptible, non seulement d'écorner le tissu social, mais aussi de troubler la tranquillité publique». A la suite de ce refus, Destin Gavet, président du M.r (Mouvement républicain), parti situé à l'opposition, a tenu une conférence de presse à son siège au quartier Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, pour dénoncer ce qu'il considère comme une violation de la Constitution du 25 octobre 2015.

La conférence de presse de Destin Gavet s'est déroulée en présence de ses alliés politiques, à savoir le R.d.d (Rassemblement pour la démocratie et le développement) dont la délégation était conduite par son vice-président, Jean-Jacques serge Yhombi-Opango, et le Pa.pe (Parti du peuple), dont la délégation était conduite par Jean-Pierre Agnangoye.

«Le 24 février 2023, j'ai écrit au préfet de Brazzaville, pour solliciter une autorisation, afin de tenir un meeting au terrain Yougos, à Bacongo. Le 9 mars, le préfet m'a répondu défavorablement, sous motif d'absence de récépissé justifiant juridiquement l'autorisation de la création du parti. Ceci m'a étonné, sachant que la préfecture est sous tutelle du Ministère de l'intérieur, administration qui délivre le récépissé. Le 13 mars 2023, j'ai formulé une nouvelle demande, cette fois-ci en joignant le récépissé du Mouvement républicain. Contre toute attente, le 23 mars 2023, rebelote, le préfet a formulé une réponse négative, cette fois-ci en évoquant le fait qu'il dispose d'éléments irréfutables qui démontrent que notre meeting est susceptible non seulement d'écorner le tissu social mais aussi de troubler la tranquillité publique», a fait savoir Destin Gavet, dans son mot liminaire. «Cette énième violation de la Constitution que subit le Mouvement républicain nous interpelle de plus en plus. Nous sommes un parti politique qui a participé aux dernières élections législatives et locales, qui a des élus locaux. Un parti qui prône la démocratie et l'Etat de droit peut-il être une source de violence et de perturbation?», s'est-il interrogé.

«La Constitution du 25 octobre 2015 a été conçue dans un contexte de grands troubles et plusieurs de nos compatriotes ont perdu leurs vies pour cela. Nous avons donc le devoir, pour le respect de leurs mémoires, de nous conformer, tous sans exception, à cette Constitution, comme cela est mentionné dans son article 50», a-t-il fait savoir. «Nous prenons à témoin le peuple congolais et la communauté internationale, la prochaine fois que le



Destin Gavet pendant la conférence de presse, dénonçant le refus de manifester que son parti a subi.

Mouvement républicain fera face à une nouvelle privation de ses droits les plus élémentaires, notamment le droit de manifester ou de se rassembler, nous serions dans l'obligation de désobéir et de résister», a-t-il prévenu. «Je lance un appel solennel au Président de la République pour que la paix et l'unité nationale ne soient pas mises en danger. J'en appelle au sens de responsabilité du Président de la République pour qu'ensemble, nous sauvions la Constitution, nous sauvions la démocratie, nous sauvions le vivre ensemble, la cohésion sociale et la paix chèrement acquises», a-t-il rappelé.

«Le Président de la République qui, jadis, était dans notre situation actuelle entre 1992 et 1997, c'est-à-dire

opposant au pouvoir de Pascal Lissouba, disait je cite: «Lorsque la Constitution est violée, les démocrates ne doivent pas l'accepter», s'est-il souvenu. «Monsieur le Président de la République, nous sommes des démocrates. Face aux multiples violations de la Constitution que devons-nous faire?», s'est-il interrogé.

Après le mot liminaire, les journalistes ont soulevé plusieurs préoccupations, dont l'affaire Figa. Destin Gavet s'est lancé dans un long développement, revenant sur la guerre de 1997. Pour lui, les élections organisées dans le pays depuis 2002 sont «catastrophiques». «Depuis cette année, toutes les élections organisées au Congo sont médiocres, puisque nous avons un fi-

chier électoral qui comprend 5 mille électeurs fictifs. Ce régime est qualifié par les organisations internationales d'un régime autoritaire. Nous pensons que nous sommes dans un pays qui nous appartient tous et il revient au M.r de participer aux joutes électorales. Voilà pourquoi nous avons participé aux élections et avec le président Jean-Jacques, nous avons accompagné le président Kolélas à l'élection présidentielle de mars 2021. Nous sommes en train de nous organiser, afin de barrer la voie, en 2026, au P.c.t et ses alliés», a-t-il déclaré.

Concernant l'affaire Figa, il a rappelé que son parti, le M.r, a fait une déclaration sur cette affaire. «Dans notre pays, nous avons mis des institutions de contrôle qui coûtent cher à l'Etat. Elles doivent se saisir. Il y a un directeur général qui a été suspendu pour des malversations financières et qui est libre de ses mouvements et sur les réseaux sociaux, un membre du gouvernement est épinglé avec des preuves à l'appui et le gouvernement n'agit pas. Nous sommes indignés sur le silence du gouvernement. Le Figa a été mis en place pour créer des emplois, avec un fonds initial de 15 milliards de francs Cfa. On ne peut pas montrer aux yeux du monde toutes nos limites», a-t-il fait savoir. Destin Gavet a dit qu'il est attaché aux valeurs de paix, d'unité nationale et de démocratie. Il ne peut pas déstabiliser la paix et son rapprochement de Guy-Brice Parfait Kolélas l'a marqué.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Droits de l'homme

Le C.a.d déplore l'interdiction d'une manifestation pacifique du M.r

Dans un communiqué publié le 24 mars 2023, le C.a.d (Centre d'actions pour le développement) affirme que le préfet de Brazzaville a interdit, le 23 mars, une manifestation pacifique du parti politique Mouvement républicain, prévu le samedi 25 mars 2023. Le Centre d'actions pour le développement (C.a.d) déplore le caractère systématique et problématique de l'interdiction de manifestations en République du Congo et appelle les autorités préfectorales de Brazzaville à garantir, dorénavant, le droit inaliénable de manifester et d'exprimer librement des revendications en public.

Selon le C.a.d, en effet, le Mouvement républicain, parti politique de l'opposition, avait appelé à manifester, le 25 mars 2023, pour rendre un hommage à

feu Guy-Brice Parfait Kolélas, principal opposant décédé en pleine élection présidentielle de mars 2021, et pour parler de l'actualité nationale. Jeudi 23 mars, par arrêté préfec-

toral, le préfet a strictement interdit la manifestation et fait planer la menace d'interpellation des organisateurs, en cas de non-respect à sa mesure d'interdiction.

Le C.a.d fait observer que cette manifestation a été interdite pour la première fois le 9 mars 2023, au motif que ce parti politique ne serait pas reconnu officiellement. Le 13 mars, le Mouvement républicain a présenté la preuve de son existence légale et confirmé la tenue de la manifestation le 25 mars. Le 21 mars, les organisateurs ont été re-

PROPOS D'ÉTAPE

Le pouvoir de pouvoir

Danielle Mitterrand, à propos du pouvoir, à l'arrivée de son mari, François Mitterrand, aux affaires en France: «Mais bien vite, j'ai commencé à voir que cette France juste et équitable ne pouvait pas s'établir. Alors, je lui demandais à François: Pourquoi maintenant que tu en as le pouvoir, ne fais-tu pas ce que tu avais offert? Il me répondait qu'il n'avait pas le pouvoir d'affronter la Banque mondiale, le capitalisme, le néolibéralisme. Qu'il avait gagné un gouvernement, mais non pas le pouvoir».

Cet aveu d'un Président de la République de la trempe de Mitterrand donne à réfléchir sur la capacité réelle des gouvernants à pouvoir changer le cours de la vie des éphémères, à pouvoir «pouvoir faire ou pouvoir dire». Prométhée, par un acte courageux, avait créé la civilisation. Mais, il avait dû user d'astuces pour voler le feu aux Dieux. Mais ces derniers, qui avaient le véritable pouvoir, le condamna à avoir son foie dévoré par le vautour. Il resta en vie, mais sans pouvoir se détacher du rocher, ni de protéger son foie qui renaissait chaque jour. En somme, sans capacité d'action.

Il est des politiques comme du drame de Prométhée. Ils sont au pouvoir; ils vivent le pouvoir, mais il leur arrive de ne pas pouvoir. Pouvoir, c'est la capacité effective d'exercer une influence, d'obtenir un changement ou d'avoir un contrôle sur les événements.

Les politiques mettent en place des systèmes, non seulement pour la gestion de la Cité, mais aussi pour la gestion de leur reproduction. D'après Jacques Lesourne, il arrive que les systèmes créent leurs propres dynamiques et échappent au contrôle de leurs créateurs, générant ainsi des effets hors-contrôle. Il en est ainsi des systèmes institutionnels qui échappent à tout monitoring, avec des dynamiques autonomes de corruption, de vol, de concussion, d'arrangements illégaux et d'amitié maffieuse. Il en résulte des effets browniens décisionnels. On ne sait plus qui doit arrêter les antivaleurs, qui doit sanctionner, quand sanctionner et qui sanctionner.

Quand on laisse les systèmes de gestion de la Cité créer leurs propres dynamiques, le pouvoir politique perd le pouvoir de pouvoir. Alors, ce sont la clameur publique, les rancœurs, les rancunes, la xénophobie et les fuites plus ou moins organisées, qui dictent leurs lois. Le pouvoir politique perd le pouvoir de pouvoir.

Le pouvoir, «c'est le langage de l'action politique». Mais, lorsque qu'on laisse la rue parler et pendant longtemps, on partage le pouvoir avec elle; et «tout pouvoir partagé est un pouvoir déchu». Il ne faut donc pas laisser la rue parler pendant longtemps, pour conserver la quintessence du pouvoir.

Prométhée

çus par les autorités préfectorales. Finalement, le 23 mars, le préfet a interdit la manifestation, sous prétexte de «détenir des éléments irréfutables susceptibles d'écorner le tissu social et de troubler la tranquillité publique».

Le régime trouve sans cesse des artifices pour réprimer les manifestations et faire taire des critiques. «Il n'est plus possible de manifester au Congo-Brazzaville. Cela n'est plus acceptable. La Constitution congolaise, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et bien d'autres textes garantissent la liberté d'association et de manifestation. Les autorités congolaises doivent cesser d'entraver inutilement les libertés publiques essentielles dans un Etat qui se veut démocra-

tique», a indiqué Trésor Nzila, directeur exécutif du C.a.d.

Cette interdiction, au motif réel politique, témoigne l'absence de volonté à créer un environnement propice dans lequel les citoyens congolais peuvent exercer librement leur droit constitutionnel à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Et, en interdisant systématiquement les manifestations pacifiques, le régime de Brazzaville ne laisse aux Congolais que le recours à la désobéissance qui pourrait déboucher à des actes de violence. En conséquence, le C.a.d appelle les autorités congolaises au ressaisissement et à se conformer à leurs obligations nationales et internationales en matière des droits humains.

C.n.e.f (Comité national économique et financier)

En 2023, la croissance économique est attendue à 3,7%, mais l'inflation inquiète

Malgré la baisse de la production nationale de pétrole, la croissance économique du Congo est attendue, au cours de cette année, à 3,7%, contre 1,4% en 2022. Mais, l'inflation inquiète, puisqu'elle a déjà atteint le seuil communautaire de 3%. Il faut des efforts pour contrer la tendance à l'augmentation des prix. De manière générale, la relance de l'activité économique congolaise par le secteur hors-pétrole et le remboursement de la dette intérieure sont des facteurs qui rendent dynamique l'économie congolaise.

Le constat a été fait par le C.n.e.f (Comité national économique et financier) qui a tenu, vendredi 24 mars 2023, au siège de la Direction nationale de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale), à Brazzaville, sa première réunion ordinaire de l'année 2023, sous le patronage de leur président, Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, alors que Serge Dino Daniel Gassackys, l'actuel directeur national de la B.e.a.c était le rapporteur.

La session a également connu la participation, par visioconférence, d'Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la B.e.a.c et Michel Dzombala, secrétaire général adjoint de la Cobac (Commission bancaire d'Afrique centrale), ancien directeur national de la B.e.a.c. Les conclusions de cette réunion ont fait ressortir que l'économie nationale connaît un regain d'activités dans le secteur hors-pétrole, en lien principalement avec la bonne tenue du secteur des services, l'apurement des arriérés de la dette intérieure et la poursuite des investissements pétroliers.

Sur le plan international, le Comité national économique



Les membres du Comité national économique et financier, pendant les travaux.

et financier a relevé un ralentissement de l'économie mondiale au 4ème trimestre 2022, avec un taux de croissance du P.i.b qui est tombé à 1,1% contre 1,6% au trimestre précédent, en raison des répercussions de la guerre en Ukraine et de la baisse de la demande causée par le resserrement des politiques monétaires par les principales banques centrales. A ce titre, les perspectives de l'économie mondiale publiées en janvier 2023 par le F.m.i (Fonds monétaire international) estiment la croissance mondiale du P.i.b réel

à 3,4% en 2022 contre 6,1% en 2021. Pour l'année 2023, ce taux reviendrait à 2,9%. Au niveau sous-régional, il y a une consolidation des activités économiques, malgré la persistance des tensions inflationnistes, l'incidence de la crise ukrainienne et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qui continuent de peser sur les économies de la sous-région. Dans ce contexte, le taux de croissance du P.i.b de la zone a progressé de 2,9% en 2022 contre 1,7% en 2021, grâce notamment à la reprise du secteur hors-pé-

trole et à l'évolution favorable des termes de l'échange. En 2023, la B.e.a.c prévoit un taux de 2,6%.

Sur le plan national, l'économie connaît une reprise, mais celle-ci a été entravée par la baisse de la production pétrolière, en dépit de la bonne tenue des cours de pétrole. En conséquence, le taux de croissance du P.i.b réel a été estimé à 1,4% en 2022, après une récession de 1,5% en 2021. Sur le front des prix, l'inflation a atteint le seuil communautaire de 3% en moyenne annuelle contre 2,3% un an auparavant. En 2023, la croissance du Congo s'élèverait à 3,7%.

On remarque une évolution mitigée de la situation du système bancaire national. L'encours des crédits bruts accordé à la clientèle a connu une contraction de 11%, pour revenir à 1.281,6 milliards de francs Cfa au 31 décembre 2022. Les créances en souffrance ont diminué de 27% pour s'établir à 181,4 milliards de francs Cfa.

En revanche, sur le marché des valeurs du trésor de la Cemac, le trésor public congolais est resté très actif, mobilisant 758,4 milliards de francs Cfa entre janvier et décembre 2022, soit une baisse de 15,64% par rapport à l'année précédente. Le comité a conclu ses travaux pour encourager le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre du programme signé avec le F.m.i, afin de renforcer la stabilité macroéconomique du pays.

Martin BALOUATA-MALEKA

D.g.i.d (Direction générale des impôts et des domaines)

Parvenir à une mobilisation plus efficiente des recettes forestières

La D.g.i.d (Direction générale des impôts et des domaines), avec l'appui du Prisp (Projet des réformes intégrées du secteur public), financé par la Banque mondiale, a organisé, du 20 au 21 mars 2023, à l'Hôtel Pefaco Maya-Maya, à Brazzaville, un atelier de validation des rapports sur les arriérés des taxes forestières et sur l'impact et la conformité des règles actuelles de gouvernance forestière. L'objectif était d'amender et valider les résultats des deux études réalisées en vue d'améliorer le système actuel à travers une bonne gouvernance et une gestion performante des taxes forestières.



Les participants à l'atelier sur la fiscalité forestière.

Ouverts et clôturés par Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, en présence de Martice Elenga, directeur du Fonds forestier au Ministère de l'économie forestière et de Bozire Clovin Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au Prisp, les travaux de cet atelier ont réuni une quarantaine de participants venus de l'administration publique et de la société civile. En 2019, grâce à l'appui du Prisp, un audit fiscal du secteur forestier avait été réalisé. Il avait permis de ressortir les forces et les faiblesses de l'administration, dans la gestion des taxes forestières. Donnant l'intérêt des deux études, Gaspard Lembé, expert forestier, a rappelé que le constat était que les recettes forestières n'atteignaient pas ses objectifs: «Par rapport à cela, il fallait faire des études, pour essayer de détecter ce qui n'allait pas et pourquoi le recouvrement ne se réalisait pas. Les fonds ne rentraient pas conformément à ce qui était prévu. A l'issue des études, nous avons constaté qu'il ne se posait pas un problème d'hommes, pour que l'argent ne rentre pas. C'était plutôt un problème de textes. Il n'y avait pas harmonisation des textes entre les différentes administrations, notamment entre les impôts et l'administration forestière, pour que le recouvrement se fasse normalement».

«L'étude réalisée avait constaté qu'il y avait des faiblesses au niveau des forêts. Au regard des critiques et avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il s'est créé une ouverture sur les problèmes de recouvrement. Avant, l'argent circulait de main en main. Maintenant, cette pratique est bannie. L'argent part directement de la société forestière pour le Trésor public. Le reste de la procédure est suivi par les papiers. C'est une innovation qui a été introduite. L'une des recommandations de l'étude fait que l'administration forestière ne soit plus juge et partie», a-t-il poursuivi.

Pendant l'atelier, les participants ont échangé sur les conclusions et les recommandations des deux études. Selon Bozire Clovin Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au Prisp, «depuis 2020, le projet est en train d'appuyer la Direction générale des impôts et des domaines, dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces études». Pour Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, «l'amélioration du système fiscal forestier devra permettre à l'administration fiscale de maximiser de plus bel les recettes hors-pétrole, dans le but de doter le gouvernement de la République des moyens financiers nécessaires, pour faire face aux dépenses prioritaires dont le financement du Programme national de développement (P.n.d) 2022-2026».

M. B.-M.

Assemblée nationale

Une enquête parlementaire diligentée sur la gestion du C.h.u-B

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a mis en place une commission d'enquête sur la gestion du C.h.u-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville), par décision n°015 du 16 mars 2023. Dirigée par le député Gabriel Bokoumaka, cette commission d'enquête va produire un rapport qui contiendra les informations collectées, les problèmes identifiés et fera des propositions des mesures correctives et d'indicateurs de suivi.

Le conseil de ministres du 15 février 2023 avait renouvelé les présidences des comités de direction des trois grands établissements hospitaliers du pays. Ainsi, le comité de direction du C.h.u-B est maintenant présidé par le professeur Armand Moyikoua, en remplacement du professeur Jean-Rosaire Ibara. Compte-tenu des attentes des populations, l'As-

semblée nationale a décidé de voir clair dans la gestion de ce plus grand établissement hospitalier du pays, en mettant en place une commission d'enquête, après la tenue, le 1er mars, d'une journée de sensibilisation sur le contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques. Le travail des députés membres de la commission d'enquête sur la gestion du



L'Assemblée nationale.

C.h.u-B ne s'arrêtera pas à la production de leur rapport d'enquête. Il leur faudra aussi déterminer les mécanismes de contrôle de mise en œuvre des mesures correctives qui seront prises et approuvées. Quoique la durée de la commission d'enquête n'a pas été précisée, le gouvernement,

notamment le Ministère de la santé et de la population, devrait dorénavant s'attendre à des propositions qui viendront de l'assemblée nationale, pour améliorer la gestion du C.h.u-B et surtout se préparer à les mettre en œuvre.

Urbain NZABANI

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE

**TOUJOURS +
DE SOIREES
DE LEGENDES**



NOVELAS^{TV}

VOTRE CŒUR BAT PLUS FORT



**UN AMOUR
SAUVAGE**

MOTHER

avendo
BRASIL

Frères
de sang

L'OMBRE
DU PASSE

**LES MATCHS LES + CHAUDS,
LES SERIES LES PLUS FORTES**

POUR TOUT REABONNEMENT*

— 15 JOURS —

OFFERTS

A TOUT CANAL+

C'EST PUISSANT DÉH

92 92

(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

CANAL+ CONGO

* Offre valable jusqu'au 31/03/23 pour tout réabonnement à votre formule actuelle.
Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+. Offre valable pendant 15 jours.
Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

Ministère du commerce de la consommation et des approvisionnements

Des brigades pour des contrôles réguliers dans les entreprises commerciales

Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements, a tenu une rencontre, jeudi 23 mars 2023, dans la salle de réunion du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville, avec les minotiers, les boulangers et les consommateurs, pour les entendre sur leurs préoccupations. A l'issue de cette rencontre, où il a été question aussi du respect du grammage et du prix du pain, il a annoncé la mise en place des brigades à la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, avec pour mission de procéder à des contrôles dans toutes les entreprises commerciales (supermarchés, boulangeries, salons-pâtisseries, restaurants, etc) sur le nombre de Congolais employés par chaque entreprise, conformément à la loi.

Au cours de la rencontre, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou a insisté sur le respect du grammage et du prix du pain. Pour lui, les boulangers ne doivent ni diminuer le grammage du pain ni augmenter le prix du pain. «Le gouvernement tient à la filière pain. Le prix du pain et son grammage doivent être respectés», a-t-il insisté. Or, les boulangers trouvent qu'avec le prix actuel du sac de farine, il est difficile pour eux de relever ce pari. Raison pour laquelle ils veulent faire bouger les lignes.

Pourtant, sur le marché international, le prix de la farine a maintenant baissé. Pour le porte-parole des boulangers, M. Mayala, les boulangers sont venus à cette rencontre pour défendre leur cause, car «ils subissent, jusqu'aujourd'hui», un prix du sac de farine qui ne les arrange pas. Raison pour laquelle ils ont remis au ministre en charge du commerce, un document expliquant leur situation. «Accordez-moi deux mois pour y travailler, après nous allons évaluer», a répondu le ministre d'Etat N'Silou.

Sur la question de la baisse du prix de la farine, les minotiers ont expliqué qu'ils sont encore sur les anciens stocks. Donc, il faut attendre encore deux mois, à partir de juin-juillet, pour que les nouveaux prix soient répercutés. Ainsi, «d'ici juin-juillet, le prix du sac de farine aura baissé et la situation sera favorable



Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou (au milieu)



Une vue de l'assistance.

pour les boulangers», a expliqué le ministre. Le protocole d'accord qui a été à la base de l'échange, lie le gouvernement et les minotiers. Donc, les boulangers ne sont pas concernés.

Toujours en ce qui concerne le pain, le ministre d'Etat N'Silou est revenu sur ses

le transport du pain. Les boulangers en ont profité pour dénoncer «la présence de la farine de pain dans le marché, alors qu'elle est réservée aux boulangers». Les consommateurs ont dénoncé, quant à eux, le non-respect de la note circulaire. Selon eux, le grammage du pain n'est pas respecté et les conditions de transport

du pain ne sont pas bonnes. On continue de transporter le pain dans des brouettes, des motos.

Il faut dire que la discussion était libre. Dès le départ, le ministre d'Etat N'Silou avait expliqué qu'il était envoyé par le gouvernement, afin de discuter avec les minotiers, les boulangers et les consommateurs. Il aurait été ensemble avec son collègue, ministre en charge du budget, mais qui n'a pas pu malheureusement être là. «Le gouvernement nous a envoyés discuter avec vous, afin de dissiper les malentendus. Je serai ici avec mon collègue du budget. Cela signifie que vos revendications nous sont parvenues. Soyez libres d'en parler», avait-il fait savoir, d'entrée de jeu.

Chrystostome FOUCK ZONZEKA

peau noire «ya moyindo ya ngola», avec des produits de beauté importés de Londres, du Nigéria et des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et des Etats-Unis d'Amérique: «ambi; movat; astra; topifram; diprosone», etc. D'autres appliqueraient sur leur peau, du lait de toilette mélangé avec de l'eau de Javel. Cette mixture leur provoque le cancer de la peau, endommageant ipso facto le corps, de la tête aux pieds, avec des taches de léopard verdâtres et noires, ou avec des croutes exhalant une odeur répugnante leur donnant un teint cadavérique.

D'autres, enfin, teignent les cheveux. Ainsi, l'on croise dans les rues et avenues de Brazzaville, des Brazzavilloises aux cheveux multicolores ou comme l'on dit ironiquement en technicolor. Parmi elles, l'on trouve celles des tignasses aux cheveux blonds, roux, verts, jaunes et rouges auxquels sont rajoutés des mèches multicolores. Nous sommes loin de ces «Brazzavilloises vraiment formidables, drapées dans leurs pagnes aux couleurs arc-en-ciel, fières de leur originalité».

Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu rappellent à toutes ces Brazzavilloises qu'elles devraient toujours être belles et aimer leur originalité. «Black is beautiful». Comprenez qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

Coopération Congo-France

Signature d'un accord sur la mise en œuvre de la Norme I.t.i.e

Le ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, représentant le gouvernement de la République, et François Barateau, ambassadeur de France, représentant le gouvernement français, ont signé, jeudi 23 mars 2023, à Brazzaville, le protocole d'accord pour le lancement du Projet de «Fonds de solidarité pour les projets innovants» pour accompagner le Congo dans la mise en œuvre de la Norme I.t.i.e (Initiative pour la transparence dans les industries extractives).



François Barateau et Jean-Baptiste Ondaye s'échangeant les parapheurs, après la signature de l'accord.

Financé à hauteur d'un million d'euros (soit près de 656 millions de francs Cfa), par la France, à travers son Ministère des affaires étrangères, le Projet de Fonds de solidarité pour les projets innovants dans le domaine de la gouvernance des industries extractives sera mis en œuvre par l'opérateur Expertise France, filiale de l'A.f.d. (Agence française de développement), sur une période de deux ans, allant d'avril 2022 à avril 2024.

Il permettra de renforcer la gouvernance des industries extractives en République du Congo. En d'autres termes, il s'agit d'assister notre pays dans sa réponse aux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la norme I.t.i.e (Initiative pour la transparence des industries extractives) auprès des bénéficiaires locaux comme le Comité national de l'I.t.i.e. Ce comité pourra capitaliser et relayer les bonnes pratiques auprès des structures locales impliquées dans le processus de validation du pays.

L'occasion était tout indiquée pour le diplomate français, François Barateau, de «féliciter la République du Congo, qui a récemment conclu un nouvel exercice d'évaluation de la conformité de la mise en œuvre de la Norme I.t.i.e sur son territoire national. Début mars 2023, a-t-il rappelé, le Conseil d'administration de l'I.t.i.e, auquel la France siège, a ainsi validé les progrès réalisés par le Congo dans l'amélioration de son processus I.t.i.e, depuis sa dernière évaluation».

L'ambassadeur de France a ajouté que ce projet «offre à la République du Congo l'opportunité de renforcer son attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de son Plan national de développement (P.n.d) 2022-2024, et à l'œuvre collective de diversification de son économie, dont elle a tant besoin pour assurer à sa population un développement social, équitable et durable».

Pour sa part, le ministre Jean-Baptiste Ondaye a déclaré «qu'au-delà de sa portée économique, la signature de ce protocole d'accord est un acte qui comporte également une dimension politique et morale. Dimension politique, dans la mesure où il s'agit, ici, pour les gouvernements français et congolais, de matérialiser leur volonté commune d'œuvrer toujours pour une coopération dont l'un des piliers demeure la bonne gouvernance, gage d'un développement harmonieux. Dimension morale, puisqu'il est ici question de nous donner les moyens en vue du renforcement de la lutte contre les antivaleurs». Jean-Baptiste Ondaye a réitéré l'engagement du gouvernement de la République du Congo à faire de la Norme I.t.i.e, une référence déterminante dans la gouvernance des industries extractives, conformément aux orientations du Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso.

(Tiré du communiqué final)

Lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Dans les années 60, l'artiste-musicien Franklin Boukaka et l'Orchestre Cercul Jazz avaient chanté les Brazzavilloises en ces termes: «Les Brazzavilloises sont vraiment formidables, drapées dans leurs pagnes aux couleurs arc-en-ciel. Jolies Brazzavilloises qui séduisent tant de touristes. Laissez-moi analyser et vous chanter mes sentiments. Les Brazzavilloises aiment leur originalité. Avec des démarches élégantes et provocatrices, elles ne parlent pas beaucoup, mais leurs yeux vous diront tout. Ces yeux qui, croyez-moi, sont de très grands fétiches. Oh Brazzavilloises! Vous avez de la chance. Poto-Poto, Moundali, Bacongo, Ouenzé, Makélékélé, Moukounzi-Ngouaka, vous avez de la chance».

A en croire nos amis communs Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu, ces Brazzavilloises ne sont malheureusement plus formidables et ipso facto ne séduisent plus. Elles se fardent et se maquillent à outrance, pour, dit-on, être belles et pour attirer et plaire aux hommes qui, ironiquement, les affublent du sobriquet, «La faute à qui?». Il paraît que les hommes auraient un faible pour les femmes au teint jaune banane, en se décapant la belle

A.p.a.s.c (Association professionnelle des assistantes et secrétaires du Congo)

Un séminaire de réflexion, à l'occasion de la journée des droits des femmes

L'A.p.a.s.c (Association professionnelle des assistantes et secrétaires du Congo) qui se veut un maillon pour la promotion de l'entreprenariat féminin que dirige Mme Virginie Léopold Batchi, a organisé, vendredi 24 mars 2023, un séminaire de réflexion, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, au Cinu (Centre d'information des Nations unies), à Brazzaville, en présence de plusieurs participantes. L'objectif primordial de cette association est de faire découvrir l'existence de la fête des secrétaires au peuple congolais. Les femmes invitées ont dénoncé la violence.

Trois sous-thèmes ont été développés. «Les violences faites aux femmes: regard d'un criminologue sur la recrudescence des violences faites aux femmes au Congo». C'est le premier sous-thème présenté par Patrice Passy, criminologue. Le deuxième était: «Pour un monde digital inclusif: innovation et technologie pour l'égalité des sexes», présenté par Mme Do-Justel Pianda, tech-entrepreneure et présidente de «Woman code» et ceo du cabinet Lamuka communication. Le dernier sous-thème a porté sur la loi Mouébara et a été présenté par la juriste Inès Feviliye.

Les textes sont pris pour équilibrer la société et lui donner des limites dans l'action. Ne soyez pas surpris qu'il y ait des textes sur les femmes, les peuples autochtones, etc. Au niveau des Nations unies, il a été adopté la convention relative aux violences faites aux femmes. C'est ce texte qui a permis aux pays membres de se doter de lois contre les violences faites aux femmes, comme chez nous, au Congo, avec la Loi Moué-



Mme Virginie Batchy expliquant le bien fondé du forum international des secrétaires

bara. «Mais, pour en arriver là, il a fallu du temps et des lobbyng», a indiqué Inès Feviliye. «La loi Mouébara est une réponse pluridisciplinaire aux violences faites aux femmes», a-t-elle rappelé. «L'article 74 demande à tout le monde de dénoncer les faits de violence commis sur une femme», parce qu'une femme sur cinq a déjà subi un viol ou une tentative de viol. Et si tu te tais devant la violence, tu te tues.

«Nous sommes dans une société où la parole doit dominer, afin de réduire les violences», a affirmé Patrice Passy. Dans la prise de parole, il y a une thèse,



La photo de famille à l'issue du séminaire

une antithèse et une conclusion. Les sont appelé à cet exercice. Ainsi, «construire un monde sans violences sexistes et sexuelles nécessite la mobilisation du plus

grand nombre, au niveau individuel, mondial et ce, dans tous les espaces de la société».

Pour sa part, Mme Do-Justel Pianda a éclairé la lanterne des participantes sur le monde numérique, qui n'a plus de secret pour elles. Avec des conseils, elle a montré que tout devient possible, mais c'est aussi un monde où il faut savoir se protéger, en veillant sur sa e-réputation.

A la fin de cette journée de réflexion, la présidente de l'A.p.a.s.c, Mme Virginie Batchi a saisi cette occasion pour annoncer le 20ème anniversaire de son association, qui coïncide avec la deuxième édition du forum international du secrétariat, qui aura lieu du 20 au 24 juin 2023, à Brazzaville,

Arrondissement 7 Mfilou (Brazzaville)

Le Centre de formation Gotrha menacé de disparition par des propriétaires fonciers

Créé en 2002, à l'initiative de l'E.e.c (Eglise évangélique du Congo), avec l'appui de l'Eglise évangélique de Suède, et en partenariat avec l'Etat congolais, le Centre d'éducation sociale et de la formation sportive de Mfilou, appelé Centre de formation Gotrha, a produit des générations de jeunes sportifs au Congo, dans le but de renforcer l'unité nationale, au sortir des événements malheureux que notre pays avait connus. Cette structure est, aujourd'hui, menacée par les descendants d'un propriétaire terrien qui ont réquisitionné douze parcelles de terrain dans son enceinte. Pour Hervé Yves Ulrich Mandilou, responsable principal de ce complexe, depuis 2015, «si l'on n'y prend garde, le Centre de formation Gotrha pourrait disparaître». Interview!



Hervé Yves Ulrich Mandilou, directeur du Centre Gotrha.



Des élèves en formation au Centre Gotrha.

*** Comment fonctionne votre centre et qui peut y être admis?**

** Nous accueillons des enfants, filles et garçons, qui suivent des formations dans trois disciplines sportives: le football; la gymnastique et le volleyball. En gymnastique, les enfants sont admis à 5 ans, 9 ans pour le football et le volleyball. Ils ont accès au centre jusqu'à 18 ans. Dépassé cet âge, il y a une orientation qui se fait en fonction des capacités du jeune ou de la jeune fille, par rapport à la formation reçue. Pour s'inscrire, les pièces à fournir sont: deux photos format identité; des frais d'inscription qui s'élèvent à 4000 frs Cfa pour toute l'année ainsi qu'une copie de l'acte de naissance. Je vous assure qu'il y a vraiment l'engouement. Le nombre d'inscrits s'élève parfois à 2000 enfants.

*** Est-ce que votre centre a déjà eu formé de grands sportifs?**

** Evidemment! Ils sont plusieurs sportifs qui ont été formés chez nous. Nous avons dans l'équipe nationale des joueurs comme Loussoukou Amour, Ganvoula Silvére, etc. Certains sont hors du pays. Concernant la gymnastique, je peux vous affirmer que sans Gotrha, la Fédération congolaise de gymnastique ne peut pas fonctionner correctement. Par exemple, pendant les Jeux africains que notre pays a abrités en 2015, tous les médaillés ont été formés à Gotrha.

*** Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face ici?**

** La difficulté est que notre centre est menacé par des propriétaires terriens. Nous sommes en partenariat avec la mairie centrale. Celle-ci avait ordonné à la mairie de Mfilou de superviser l'espace. Nous savons qu'il est demandé aux propriétaires terriens de chaque arrondissement, de ménager des terres pour créer des espaces de loisirs, de marchés, d'écoles ainsi que des centres de santé. Seulement, les descendants du propriétaire terrien, décédé depuis belle lurette, revendiquent dans cet espace occupé par le centre, douze parcelles de terrain que la mairie n'avait, paraît-il, pas payées. Ils ont déjà installé le matériel et commencer à lotir. Je pense que leur objectif, c'est de voir disparaître le centre.

Propos recueillis par Roland KOULOUNGOU

Conseil supérieur de la magistrature

Les magistrats sanctionnés

Le conseil a prononcé contre les magistrats concernés, diverses sanctions allant de la réprimande avec inscription au dossier, à la révocation avec droit de pension. Ainsi, ont été sanctionnés:

De la révocation avec droit de pension

- 1- M. Oniangé Michel, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville;
- 2- M. Bassenga Fielot T'Ov Fresney, président de chambre au Tribunal de grande instance de Brazzaville au moment des faits;
- 3- Mme Koubaka Lucette Berthe, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Dolisie;
- 4- M. Zekakakny Thomas J. Christophe, procureur de la République adjoint près le

- Tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 5- M. Mouanda Massendé José Bosco, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville;
- 6- M. Ebilika Gervais, doyen des juges d'instruction au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 7- M. Boliban Serge Audrey, conseiller à la Cour d'appel de Pointe-Noire;
- 8- M. Nzenguélé Ngoumba Mayeul, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Kinkala;
- 9- M. Nzoussi Ferdinand, conseiller à la Cour d'appel de Pointe-Noire, président de chambre à ladite cour au moment des faits.

De la rétrogradation

- 1- M. Ekoundzola Christian Régis, vice-président du Tri-

- bunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 2- M. Iwandza Didier Narcisse, président du Tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 3- M. Mviboudoulou Simon William, avocat général près de la Cour suprême.

Du retrait de certaines fonctions

- 1- M. Ibara Ibombo Dann, président de la Troisième chambre correctionnelle au Tribunal de grande instance de Brazzaville;
- 2- M. Mabounda Kiakouma Firmin, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Brazzaville.

De la réprimande avec inscription au dossier

- 1- M. Massoungou Anicet, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Dolisie;
- 2- M. Ebandza Francis, président par intérim de la 4ème chambre correction-

nelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville;

- 3- M. Mampaha Michel, procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Sibiti;
- 4- M. Koulangou Ferdinand, avocat général près de la Cour d'appel de Brazzaville;
- 5- Mme Ngolo Ngambou Sarah, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 6- Mme Lembhet Missona Davyne Arlette, juge d'instruction au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 7- M. Oboyo Ikafiloula Cyr, substitut du procureur de la République au tribunal de grande instance de Pointe-Noire;
- 8- M. Massamba Alain, conseiller à la cour d'appel d'Owando;
- 9- M. Ntondele Massamba Nicaise, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Kinkala.

Narcisse MAVOUNGOU

3^{ème} circonscription de l'arrondissement n°1 Lumumba de Pointe-Noire

Le député Maurice Mavoungou a inauguré un deuxième forage d'eau potable

De l'eau gratuite et proche des ménages. C'est, là, toute la vocation du forage d'eau construit aux abords de l'Ecole primaire Charles Mynyngou du quartier 112, O.c.h, dans la troisième circonscription de l'arrondissement n°1 Eméry-Patrice Lumumba de Pointe-Noire. Il a été livré et rendu opérationnel le 25 mars 2023, lors d'une cérémonie présidée par le député Maurice Mavoungou du Mar (Mouvement action et renouvellement), membre de la Majorité présidentielle, en présence de son suppléant, Victor Béli, et des chefs des quatre quartiers 110, 111, 112 et 115) desservis. L'événement s'inscrivait dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars dernier. En faisant construire des forages dans sa circonscription, le député de Lumumba 3 entend contribuer à la résolution de l'épineux problème du difficile accès à l'eau potable, à l'effet de soulager les peines de ses mandants. Mais la gestion de ces ouvrages reste un défi majeur à relever. D'une profondeur de plus de 90 mètres, le forage construit



Le député Maurice Mavoungou.

près de l'Ecole primaire Charles Mynyngou a un débit de plus de 4.000 litres par heure, pour un volume de cuve de 3.000 litres. Selon Victor Béli, ce forage, comme celui déjà opérationnel depuis juillet 2022 au lieu-dit Moussolo Moutou, au bord du boulevard Charles De Gaulle, à près de deux kilomètres de là, est la «matérialisation d'une promesse faite pendant la campagne électorale». «Au niveau du quartier 112 par exemple, il est difficile d'avoir accès à l'eau potable. Les robinets sont restés à sec, car l'eau n'y coule pas», a témoigné Jean Louyindoula, secrétaire général du quartier 112. Pourtant,

Maurice Mavoungou tient à changer la donne dans sa circonscription. Question de se mettre en phase avec le thème de la journée mondiale de l'eau de cette année: «Accélérer le changement». Ces deux forages ainsi que d'autres que le député entend construire se veulent donc une contribution à la résolution du problème de l'accès à l'eau potable par les populations. «En dotant la circonscription de ces forages, notre député, l'honorable Maurice Mavoungou, voudrait apporter sa pierre à l'édifice dans la résolution de l'épineux problème du difficile accès à une eau en quantité suffisante et en qualité optimale», a expli-

qué le suppléant Victor Béli. Mais le changement, c'est aussi la rupture dans la gestion des ressources en eau. «Regardez le Projet eau pour tous. Le Président de la République a voulu régler définitivement le problème d'accès à l'eau dans les zones rurales. Malheureusement, par notre incivisme, la plupart de ces 4.000 forages érigés dans nos villages ne sont plus fonctionnels», a déploré Maurice Mavoungou. «C'est pourquoi nous devons, donc, tirer les leçons du Projet eau pour tous. Voilà pourquoi ceux qui seront chargés de gérer ces ouvrages devront accomplir leur tâche en toute responsabilité. Je m'adresse notamment aux chefs de quartiers. C'est là où on verra votre capacité à prendre en main un ouvrage public», a recommandé le président de la Commission économie et finances de l'Assemblée nationale. «À nous de prendre la responsabilité de la gestion de ces forages. Nous suivrons les directives des chefs des quartiers», s'est engagée Francine Toumba, une habitante du quartier 112.

John NDINGA-NGOMA

Conseil d'administration de la B.g.fi-Bank Congo

Un bilan à 600 milliards de francs Cfa en 2022, en nette augmentation

Le conseil d'administration de la B.g.fi-Bank Congo s'est réuni, samedi 25 mars 2023, à son siège, à Brazzaville, sous la co-présidence de Jean-Dominique Okemba, président du conseil d'administration et Henri Claude Oyima, président directeur général (P.d.g) du groupe B.g.fi-Bank, basé à Libreville (Gabon), en présence d'Yvon-Serge Fougui, administrateur directeur général de B.g.fi-Bank Congo et Hygin Ankama, directeur général adjoint, ainsi que des hauts cadres de cette institution financière. Avec un bilan de 600 milliards de francs Cfa en 2022, contre près de 500 milliards de francs Cfa en 2021.



Jean-Dominique Okemba, président du conseil d'administration et Henri Claude Oyima, P.d.g du groupe B.g.fi-Bank.



Les participants au conseil d'administration.

Filiale du groupe B.g.fi-Bank et présente au Congo depuis 23 ans, la B.g.fi-Bank Congo voit ses résultats se consolider, année après année. «Le total bilan de la banque a atteint plus de 600 milliards de francs Cfa, avec des résultats qui ont progressé de plus de 63%, pour atteindre le chiffre de 9 milliards de francs Cfa. Il est proposé aux actionnaires des dividendes de plus de 15 milliards de francs Cfa. C'est une bonne nouvelle à la fois pour les actionnaires et pour l'économie congolaise, puisque la B.g.fi-Bank Congo continue à financer et à soutenir fortement l'économie du pays», a déclaré Henri Claude Oyimba, président directeur général du groupe B.g.fi-Bank. Selon lui, le capital de la banque va passer de 30 à 50 milliards de francs Cfa, maintenant ainsi la B.g.fi-Bank Congo comme première banque de loin à la fois en termes de capital, de total bilan, de dépôts, de crédits et de résultats. Affichant une bonne santé financière, la B.g.fi-Bank Congo demande ainsi à la clientèle de lui faire confiance. «Ainsi, nous demandons à nos clients de continuer à nous faire confiance. Ceux qui ne sont pas clients, qu'ils se rapprochent de cette belle entité bancaire qui est là pour accompagner le financement de l'économie congolaise», Henri Claude Oyimba. Pour les perspectives de 2023, la filiale congolaise du groupe gabonais continue de mettre en œuvre le plan stratégique de sa maison mère. «Nous sommes à la troisième année de l'exécution de ce plan. Celui-ci va renforcer la gouvernance. Nous allons transformer le capital humain, renforcer les ressources, maîtriser au mieux nos risques pour le développement de la banque. Nous avons aussi au niveau local un plan stratégique sur les trois prochaines années, pour à la fois rentabiliser au mieux les capitaux investis, donner encore beaucoup plus de capacités à nos collaborateurs et donner encore beaucoup plus de moyens pour financer l'économie nationale», a-t-il précisé. Groupant à ambition panafricain, la B.g.fi-Bank est maintenant implantée en Centrafrique. «Nous sommes le premier groupe financier de la sous-région. Cela fait partie du plan de cette année. Notre développement était basé sur les cercles égocentriques. Notre premier cercle égocentrique a concerné le Gabon, un deuxième cercle égocentrique avec l'Afrique centrale et le troisième cercle égocentrique sera avec l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes implantés dans douze pays. Le Congo est la première filiale du groupe», a poursuivi Henri Claude Oyimba.

Achille TCHIKABAKA

Martin BALOUATA-MALEKA

Zone industrielle de Maloukou

La société Eco-Camaco relance son unité de fabrication de tracteurs agricoles

La société sino-congolaise Eco-Camaco, qui avait interrompu le processus de son implantation au Congo, à cause de la pandémie de covid-19, a repris du service. Les partenaires chinois, qui ont foulé le sol de Brazzaville, ont relancé le projet destiné à accompagner la mécanisation de l'agriculture au Congo, par la fabrication de tracteurs agricoles.

La pandémie de covid-19, qui a affecté le monde de 2020 à 2022, n'est pas étrangère au retard que les dirigeants de la société Eco-Camaco ont pris dans leur projet de montage de tracteurs agricoles au Congo. En effet, pour limiter les importations des denrées alimentaires qui coûtent, chaque année, au pays, des milliards de francs Cfa, le gouvernement congolais s'est engagé à développer le secteur agricole national. La création de la société Eco-Camaco, le 11 septembre 2019, s'inscrit dans cette vision du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, de mécaniser l'agriculture congolaise. Détenue à 30% par l'Etat congolais, 30% par la société Eco-oil de Claude Wilfried Etoka, et à 40% par la société chinoise Yto China-Africa machinery corp (Camaco), la société Eco-Camaco est appelée à fabriquer des tracteurs agricoles sur le site de la zone industrielle de Malou-



Un modèle des tracteurs qui seront fabriqués à Maloukou.

kou, au Nord de Brazzaville. Lors de la présentation de cette société, le 12 septembre 2019, la fiche technique indiquait que son usine en cours de montage devait avoir une «capacité de production évaluée à 3.000 tracteurs par an» et connaître une augmentation au fil des années. Les premiers tracteurs devaient être produits en 2022. Mais en projetant cette date, les responsables d'Eco-Camaco, comme tous les dirigeants du monde, n'avaient

pas imaginé qu'une crise sanitaire viendrait arrêter la marche du monde pendant deux longues années. Les confinements des populations, décrétés notamment au Congo et en Chine, n'ont pas permis le mouvement des personnes et des biens, empêchant les partenaires chinois d'Eco-Camaco d'arriver au Congo. Dès la levée progressive des mesures restrictives prises par les gouvernements du monde, dont ceux du Congo

et de la Chine, la société Eco-Camaco a commencé à relancer ses activités. C'est ainsi que l'usine de montage de tracteurs est en cours de réalisation. Les experts chinois arrivés à Brazzaville à cette fin sont à pied d'œuvre sur le site de Maloukou. Le projet d'installation de l'unité de montage des tracteurs ne peut pas être abandonné dès lors que le gouvernement de la République du Congo tient à relever le défi de la mécanisation de l'agriculture, à la fois pour lutter contre la pauvreté et limiter les importations des produits alimentaires, a expliqué un responsable de l'entreprise Eco-Camaco. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le développement de l'agriculture est l'un des piliers du Plan national de développement (P.n.d) 2022-2026. Fruit du partenariat public-privé, Eco-Comaco commercialisera, sous peu, les tracteurs agricoles produits en terre congolaise, au grand bonheur des opérateurs agricoles qui entendent ainsi augmenter leur production, par la mécanisation, grâce à ces engins.

Mars 1977 - mars 2022

Pourquoi pas de cénotaphe pour le Président Alphonse Massamba-Débat?

En ce mois de mars finissant, le peuple congolais a commémoré les 46 ans des morts tragiques des Présidents Marien Nguabi et Alphonse Massamba-Débat, et du Cardinal Emile Biayenda, trois illustres personnages congolais. Cette commémoration est venue comme un signal d'alarme nous rappelant, à nous tous: hommes politiques qui nous gouvernent, pasteurs et religieux, croyants et agnostiques, lambdas, riches et pauvres, malades et bien portants, etc, qu'aussi cher que l'on puisse la payer, toute vie doit finir et descendre à la fosse!

Au Congo, notre cher pays, les chrétiens catholiques célébreront, le mois de mars prochain, une messe solennelle pour le repos de l'âme du Cardinal Emile Biayenda dont l'on attend toujours l'aboutissement de la cause de béatification. Ils iront s'incliner sur sa tombe sise dans la cathédrale du Sacré-Cœur à Brazzaville. Les membres du Parti congolais du travail (P.c.t) ainsi que les membres de sa famille iront, quant à eux, au Mausolée Marien Nguabi, s'incliner sur la tombe de ce dernier et y déposer des couronnes de fleurs.

Seul le Président Alphonse Massamba-Débat n'aura pas droit à ces honneurs de la part de ses enfants, de ses amis et des patriotes congolais qui l'ont connu et aimé. Pour cause, il est le seul parmi les trois, morts dans la même semaine, à n'avoir pas de sépulture. 45 ans après sa disparition, le temps n'est-il pas arrivé de lui donner, quelles que soient les erreurs qu'il ait commises (que celui qui d'entre nous n'en a jamais commis, lui jette la pierre), une sépulture symbolique, en l'occurrence, un cénotaphe, c'est-à-dire un monument ou une tombe érigée à sa mémoire, même sans son corps? Et aussi, pourquoi pas lui ériger une statue à l'un des ronds-points de Brazzaville? Ce cénotaphe et cette statue sur lesquels ses enfants, sa famille, ses amis et tous ceux qui l'ont connu et aimé avec ses qualités et ses défauts, iraient s'incliner ou déposer des couronnes, des gerbes de fleurs.

Il sied de rappeler que le Président Alphonse Massamba-Débat, deuxième Président de notre pays, a contribué, de façon dynamique, à l'installation et l'édification d'une infrastructure industrielle indiscutable et, surtout, à assurer une base et un équilibre économiques sains où tous les espoirs étaient permis. Beaucoup de Congolais le lui reconnaissent.

Il sied de rappeler aussi qu'après l'historique «J'assume» du Président Denis Sassou-Nguesso à la Conférence nationale souveraine de 1991, le Président Alphonse Massamba-Débat avait été réhabilité à l'instar de tous les anciens Présidents de la République (Abbé Fulbert Youlou, Marien Nguabi et Jacques Joachim Yhombi-Opango). Quant au Président Denis



Le Président Alphonse Massamba-Débat dirigea le Congo du 15 août 1963 au 4 Septembre 1968.

Sassou-Nguesso, il avait été pardonné de ses erreurs. Ce qui lui avait permis d'être l'un des acteurs importants de la Transition qu'il dirigea ensemble et de concert avec Mgr Ernest Kombo, Président de la Conférence nationale souveraine et Monsieur André Milongo, Premier ministre élu par ladite Conférence nationale souveraine, laquelle Transition dont je fus l'un des membres du gouvernement.

«L'homme moderne, ou plus précisément celui des temps actuels, a tendance à se considérer par rapport à Dieu dans la mesure où il veut s'affranchir de tout ce qu'il ne comprend pas, de la transcendence de Dieu : il se voit comme le super-homme, l'égal de Dieu. Il croit tout contrôler, grâce à l'apport de ses propres inventions technologiques et cybernétiques. L'homme dans ses exploits scientifiques pense défier Dieu pour se mettre au même pied d'égalité, ou plus encore, au-dessus de Dieu de qui il tient la vie. L'homme actuel a tendance à oublier qu'il n'est qu'une créature et que son Créateur lui a accordé des facultés et une liberté pour s'autogérer. Seulement, il est une réalité en face de laquelle, au-delà de toute conception, et de toute imagination, l'homme doit se reconnaître dans sa fragilité et son anéantissement. C'est dame Mort. Celle-ci prend la majuscule pour signifier combien elle est incontournable pour toutes les créatures, sans exception aucune. Il n'y a ni riche ni pauvre, ni grand ni petit, ni puissant, ni

faible, etc. qui résistent face à la mort. C'est dire combien, malgré les recherches de toutes natures, l'homme en face de la mort éprouve sa limite intrinsèque et extrinsèque. Ne serait-ce pas ici une interpellation pour ceux qui vivent sans songer au lendemain et/ou à une existence après celle sur terre, de prendre conscience et d'être plus humbles, c'est-à-dire de reconnaître leur petitesse devant une situation incontrôlables et qui échappe à toute maîtrise humaine?», dit le Père Marie Benjamin de la Rédemption.

Ainsi, il convient de dire avec le psalmiste, cité par le Père Marie Benjamin de la Rédemption, «l'homme vivrait-il encore indéfiniment? Jamais ne verrait-il pas la fosse? Alors qu'on voit les sages mourir, périr avec l'imbécile et la brute, en laissant à d'autres leurs fortunes. Ils croyaient leurs maisons éternelles, leurs demeures impérissables, et ils avaient donné leurs noms à des terres...» (Psaume 49/48, 10-12). De son côté, Maria Vargas affirme que «tout homme vit la mort à chaque instant, à chaque geste qu'il fait. Tout peut dégringoler sur lui; la mort est toujours là. La vie est comme la petite flamme de la lampe; elle peut s'éteindre d'un seul coup et c'est la mort». Comme quoi, l'on a beau faire le zouave, l'épithaphe nous attend au tournant. Vérité inéluctable, n'est-ce pas? Pardonner est une action plus noble et plus rare que celle de se venger. Qui plus

est, celui qui est incapable de pardonner est incapable d'aimer. «Du pardon naît la paix, et la paix engendre la joie», dit Saint-Paul. En ma qualité de citoyen congolais et d'ancien mi-

nistre de la République, je requerrais qu'il plaise à nos autorités actuelles qui nous gouvernent, le Président de la République, les vénérables sénateurs, les honorables députés, le Premier ministre, tous les membres du gouvernement et le médiateur de la République, de mettre tout en œuvre pour ériger un cénotaphe et une statue pour le Président Alphonse Massamba-Débat, quelles que soient les erreurs qu'il ait commises, aucune œuvre humaine n'étant parfaite. L'erreur n'est-elle pas humaine? Donner donc un cénotaphe et une statue au Président Alphonse Massamba-Débat serait une preuve de reconnaissance du peuple congolais. Ce qui tairait aussi certaines rancœurs et constituerait, cela va sans dire, un grand pas vers la réconciliation et l'unité nationales, et ipso facto vers «la paix des cœurs et la tranquillité des esprits», vœu on ne peut plus cher au Président Denis Sassou-Nguesso.

Une société congolaise plus juste et plus humaine s'impose et nous interpelle. Tous les hommes politiques et tous les citoyens congolais, quels qu'ils soient, doivent en être pleinement conscients. Comme l'a si bien dit Martin Luther King Jr, «nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon, nous allons mourir tous ensemble comme des idiots». Pensons-y.

Dieudonné ANTOINE-GANGA.

Commentaire

Le pluralisme des opinions traduit la force d'une démocratie

Le pluralisme des opinions est inhérent à l'expression démocratique. C'est l'un des principes qui fonde l'existence même de la démocratie. Ce principe est inscrit dans la Constitution, à travers l'article 25 qui énonce que «tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser, librement, son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout autre moyen de communication. La liberté de l'information et de la communication est garantie. Elle s'exerce dans le respect de la loi. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre et protégé dans les conditions déterminées par la loi». Toute politique tendant à marginaliser les citoyens sur la base de leurs opinions, dès lors que celles-ci n'enjambent pas les limites de ce que la loi permet, est tout simplement à bannir.

Tout le monde ne peut pas penser la même chose. Le reste, c'est ce qu'on appelle l'engagement. Même quand on ne partage pas les mêmes idées ou les mêmes opinions, il est toujours possible de faire route ensemble, pourvu que les principes de base soient respectés. L'apprentissage du pluralisme démocratique est une longue marche qui consiste à savoir réunir les citoyens dans la diversité de leurs opinions.

En effet, l'aptitude à avoir des opinions et à devoir suivre une opinion établie sans se remettre en cause est tout à fait reconvenue au citoyen, dès lors que celui-ci ne jouit pas du pouvoir ou du droit d'imposer ses opinions. C'est celui qui détient légalement le pouvoir d'exercer légitimement l'autorité publique qui met en avant ses idées, traduites à travers un programme politique ou converties dans des lois ou des décisions publiques. Mais, la loi reconnaît à tout citoyen le droit d'exprimer ses opinions. Raison pour laquelle le pluralisme traduit la nature même de la démocratie qui permet l'existence de la diversité de courants d'idées, de comportements variés en matière politique, économique, sociale, religieuse et culturelle, grâce à la tolérance, à la compréhension et au respect des autres et des principes établis dont les citoyens font preuve.

Le pluralisme des opinions ne se confond pas au désordre, car la loi, partant de la Constitution, trace les limites à ne pas dépasser. La force de la démocratie, c'est le grand sens que les citoyens et les pouvoirs publics ont du respect des biens publics, du respect des lois, des principes établis, des textes réglementaires et des décisions qui sont prises par les autorités publiques.

Bien sûr, il peut arriver, et cela est tout à fait démocratique, qu'une loi, qu'un principe ou qu'une décision soit mis en cause et combattu. La démocratie étant le pouvoir de la majorité, dans le respect de la minorité, ces conflits finissent toujours par être tranchés par le pouvoir politique (retrait d'une décision publique), par la Justice (une loi peut être attaquée auprès de la Cour constitutionnelle) ou alors au niveau électoral (changement de majorité).

Le pluralisme étant une dimension inhérente à la démocratie, il rend indispensable le débat d'idées, pour permettre à une société démocratique d'avancer, d'aller vers le progrès et donc de se développer. Et le débat d'idées fait appel à la critique, car l'action politique est la concrétisation d'une idée portée par celui qui accède démocratiquement au pouvoir, suivant la vision qui l'anime et qu'il formalise à travers un projet de société. En démocratie, la critique est souvent l'apanage des partis d'opposition. Mais, pas que. C'est aussi le droit de chaque citoyen s'intéressant à la vie publique ou se souciant de l'intérêt général.

On ne peut pas réussir une vie démocratique, sans respecter le pluralisme des idées.

Jean-Clotaire DIATOU

L'HORIZON AFRICAÏN

Direction: 05 568.54.47 / 05.564.40.99

E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /

www.lhorizonafricain.com

Sous l'immatriculation 108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication:

Chrysostome Fortuné FOUCK ZONZEKA

Rédacteur en Chef:

Hervé EKIRONO

Secrétaire de rédaction:

Clotaire DIABOUA

Directeur commercial & Relations publiques:

Rigobert MOBOLAS : 05.656.37.31

Chef Bureau Pointe-Noire : Marcel BITADI

Tél: 05.557.78.71

Mise en pages :

TORNADE

Prince Juvet NTSIMOU

Sam-Pool (Salon des arts et de la mode du Pool)

La deuxième édition prévue en juin 2023 à Kinkala

Le Sam-Pool (Salon des arts et de la mode du Pool) est une initiative de Juste Mad, promotrice, productrice culturelle, styliste-modéliste, peintre et opératrice scénique congolaise de renommée internationale. Après le coup d'essai de 2021, la deuxième édition de cette grande rencontre culturelle est prévue du 21 au 24 juin 2023, à Kinkala, chef-lieu du Département du Pool. C'est, en tout cas, ce qu'a annoncé la promotrice de cet événement, dans une interview, lors d'un séjour à Pointe-Noire, où elle a pris part à la Foire de l'entrepreneuriat féminin, à la Chambre de commerce, dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme.

Selon Juste Mad, «la deuxième édition de Sam-Pool se déroulera sous le signe de la tradition, qu'on appelle chez nous «Bokoko». Donc, on va essayer de repartir à la source. Parce que beaucoup de gens ont perdu nos traditions. L'événement connaîtra la participation des délégations de Pointe-Noire, de Brazzaville, de Boko et de Mindouli. Il sera placé sous le patronage du ministère de l'Artisanat. Nous sommes en train de travailler sur le programme, mais je peux déjà vous dire qu'il est prévu, entre autres, une table-ronde, un défilé de mode, une cause-rie-débat et une exposition». De son vrai nom Justine Emilie Madiéta, la promotrice de Sam-Pool est une femme battante et rigoureuse. Elle souhaite que la deuxième édition tienne toutes ses promesses. Pour y arriver, elle compte sur l'apport des ressortissants du Pool, département dont elle est originaire. Aussi, leur lance-t-elle l'appel suivant: «Je demande aux ressortissants du Pool de s'unir à nous qui avons des idées, pour faire des choses. Ils doivent venir auprès de nous, afin qu'on puisse travailler



Juste Mad avec le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, lors de la Foire sur le raphia.

ensemble. Parce qu'il y a un adage qui dit: «Un seul doigt ne peut pas laver la figure». Donc, l'union fait la force. Nous devons nous unir afin que nous puissions promouvoir la tradition congolaise et plus particulièrement, l'originalité du Pool». Basée à Kinkala depuis 2015, après l'incendie de sa galerie d'art à Pointe-Noire, et de son Village des arts à Djéno, à quelques encablures de la ville précitée, l'artiste aux multiples facettes a pris part à la Foire de l'entrepreneuriat féminin, du 4 au 11 mars 2023, à la Chambre de

commerce de Pointe-Noire. Cette rencontre était organisée par l'entreprise B.d.k, sous le thème: «L'ère du numérique». Un thème que Juste Mad juge important. Et pour cause: «Parce qu'il y a beaucoup de femmes aujourd'hui qui ne savent pas, par exemple, qu'il existe les réseaux sociaux, qu'il y a beaucoup de choses qui changent, en ce qui concerne le numérique. Aujourd'hui, le numérique a atteint un niveau tel que personne ne peut s'en passer». «Cette foire était marquée par des causeries-débats,

des ateliers de fabrication du savon, pour aider la jeune fille à se prendre en charge, il y avait des ateliers de fabrication de sacs en tissus, etc. Nous avons aussi assisté, le 8 mars, à des panels concernant la Journée internationale des droits de la femme. Plusieurs femmes du monde y ont participé par visioconférence, grâce au partenariat avec l'Union européenne. Tout s'est bien passé», a-t-elle ajouté.

Juste Mad a également pris part, du 16 au 23 décembre 2022, aux Ateliers sur le raphia, à l'Hôtel Pefaco Maya-Maya, à Brazzaville. «Ces rencontres visaient à promouvoir le raphia congolais. Le Ministère en charge de l'artisanat a, en effet, constaté qu'au Congo, nous avons notre tissu, le raphia, qu'il faut promouvoir. J'ai, à cette occasion, participé à un documentaire sur le raphia, dans le cadre des échanges culturels. La délégation du Ministère de l'artisanat est venue m'interviewer à Kinkala, afin qu'on puisse vendre ce tissu congolais. Les choses se sont bien passées. J'ai participé aux ateliers et les gens ont beaucoup apprécié le documentaire. Tout s'est bien passé. Tant et si bien qu'on avait même reçu la visite du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Il était venu voir comment nous étions en train de travailler sur le raphia congolais», a-t-elle expliqué.

Nana KABA

Cinéma

Des projections tournantes de films dans le quartier 23 de Bacongo

Les quartiers d'arrondissements manquent de cadres de divertissement. Grâce à l'appui financier du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), le quartier 23 de Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, a lancé une initiative à travers le Comité de gestion et de développement communautaire, qui vise à projeter des films et à créer des bibliothèques au profit des jeunes.



Le cinéma est un outil important d'éducation.



Une séance de projection de film dans le Quartier 23 de Bacongo.

«C'est un programme de divertissement initié ensemble avec le Pnud. Les textes d'application portant création de ces comités sont sortis en 2013. Mais depuis cette année, aucune création et aucune extension de ces comités n'a pas été mise en place. Depuis quelques jours, il y a un coup d'accélérateur qui est donné suite à ce constat», a expliqué Jean-Jacques Ndalla, secrétaire général du quartier 23. Il y a toute une kyrielle de projets pour mieux véhiculer la langue française à travers la lecture ainsi que sa transmission au sein des populations. «Nous avons initié, avant même l'arrivée de ce projet, que l'Institut français du Congo (I.f.c) fasse des descentes, une fois par mois, pour venir parler du livre», a-t-il poursuivi.

En effet, les gestionnaires de ce programme ont arrêté avec les descentes tournantes et mensuelles dans les écoles. Le quartier 23 compte près de cinq écoles privées et deux publiques (Les Trois francs et le Lycée technique Théophile Mbemba). «Nous aimerions faire la promotion du livre auprès des enfants fréquentant ces écoles. C'est la deuxième fois que la bibliothèque descend, pour faire aussi qu'en termes de diversités culturelles, que nos populations redécouvrent le cinéma à travers ce tour de cinéma de jeunesse», a-t-il expliqué.

Les films retenus dans le cadre de ce projet sont des dessins animés. Le choix de ces films s'explique par le souci de préserver les enfants des images violentes. «Il y a une montée en puissance en termes de fréquentations, d'après les échos que nous avons des parents qui découvraient ce programme», a-t-il confié.

Saturnin Samba, président de l'Association Tabawa, qui s'investit dans la promotion du théâtre et de la bibliothèque auprès des enfants, se réjouit de ce projet qui représente un atout majeur pour le quartier. «Nous sommes décidés à faire vivre le quartier, une fois par mois, à travers le cinéma et, une fois par semaine, à travers une activité à la bibliothèque, avec l'appui de l'I.f.c», a-t-il précisé. Cette activité vise à éradiquer l'oisiveté en milieu juvénile. Car, il faut aussi enrichir les enfants en culture et en activités sportives, basées essentiellement sur le patinage très exercé par les gamins et les adolescents sur la corniche Sud de Brazzaville. «Il y a de l'engouement, parce que ça fait du bien, car quand il n'y a pas d'activités culturelles, les enfants sont à la merci de l'oisiveté. Or, ces activités les mettent en communion», a affirmé Saturnin Samba.

Pour mieux asseoir le projet, un C.e.g (Collège d'enseignement général) d'essai, initié par la Présidence de la République, est en construction. «Parce qu'il se passe beaucoup d'événements dans les quartiers, mais le haut sommet n'est pas souvent informé. Nous, nous servons de relai entre la mairie et la présidence, par exemple», a déclaré Monsieur Samba. Espérons que cette initiative va inspirer les chefs de quartiers, pour offrir aux enfants et aux jeunes des divertissements sains.

Achille TCHIKABAKA

Journée mondiale du théâtre

Quel avenir pour la création théâtrale au Congo?

Le théâtre est un art important dans le monde et il est très bien connu au Congo où existent plusieurs troupes de théâtres. C'est un genre d'expression littéraire qui a donné de grands noms à la littérature congolaise, de grands dramaturges. Mais, le théâtre semble aussi connaître un recul. Créée en 1961 par l'I.i.t (Institut international du théâtre), la Journée mondiale du théâtre est célébrée le 27 mars de chaque année, depuis 1962. Le premier message de la Journée mondiale du théâtre a été rédigé par Jean Cocteau.

Depuis, une certaine tradition est née. Chaque année, une célébrité du monde du théâtre fait passer un message autour de cet art, de la culture et de la paix. Tous les instituts de théâtres, professionnels et amateurs, célèbrent aussi cette journée dont les objectifs sont de promouvoir cette forme artistique, pour son bien-être et son rôle pédagogique, sensibiliser les citoyens aux valeurs de l'art dramaturgique et permettre aux



Le théâtre des intriguants.

communautés du théâtre, de promouvoir leur travail à grande échelle, afin d'obtenir les soutiens dont elles ont besoin. Malheureusement, les

dramaturges congolais tout comme les officiels ne semblent pas accorder de l'importance à cette journée. Notre grand dramaturge, Sony Labu Tansi n'est plus de ce monde. Avec son Rocado Zulu Théâtre et les nombreuses pièces de théâtre qu'il a publiées, il a élargi les portes du théâtre au Congo, genre qui a aussi ses fidèles continuateurs. C'est dans ce contexte que la rencontre de l'I.f.c, le vendredi 31 mars, à 15h, vaut le détour, pour discuter de l'avenir de la création théâtrale au Congo, en prélude à la pièce de théâtre, «L'Ailleurs-Monde express», de Harvey Massamba.

Eliminatoires Can Côte-d'Ivoire 2023

Le Congo s'est relancé, suite à sa victoire sur le Soudan du Sud au match retour

Battus à domicile, (2-1), au match aller, jeudi 23 mars 2023, au Stade Alphonse Massamba-Débat de Brazzaville, par les Etoiles brillantes du Soudan du Sud, les Diables-Rouges ont pris leur revanche, lundi 27 mars, à Dar-es-Salam, en Tanzanie, au match retour où ils se sont imposés par le score de 1 but à 0. Ils se sont ainsi relancés, dans le cadre de la 4^{ème} journée des éliminatoires de la Can (Coupe d'Afrique des Nations) Côte-d'Ivoire 2023. Mais, le tout se décidera lors de la 5^{ème} et dernière journée de ces éliminatoires, en juin prochain, contre le Mali.

Après sa défaite inattendue à domicile, au Stade Alphonse Massamba-Débat, les Diables-Rouges, sous la conduite de l'entraîneur belge, Paul Put, ont su prendre leur revanche sur les Etoiles brillantes du Soudan du Sud, en terre tanzanienne, le Soudan du Sud n'ayant pas de stade homologué par la Caf (Confédération africaine de football). Dès l'entame du jeu, les Congolais ont dominé pendant une vingtaine de minutes, sans inquiéter le gardien sud-soudanais. Après cette domination infructueuse, la riposte des Sud-Soudanais ne s'est fait attendre, avec quelques incursions qui ont failli coûter cher aux Diables-Rouges, n'eussent été la vigilance et le pragmatisme de leur gardien, Pavhel Ndzila. Dix minutes avant la mi-temps, les



Les Diables-Rouges ont encore des chances de se qualifier à la Can.

Diables-Rouges, impulsés par leur capitaine, Thiévy Bifouma, ont assiégé le camp adverse. Mais, ils ne sont pas parvenus à faire trembler les filets. La mi-temps s'est soldée donc par le score vierge de zéro but partout. Au retour des vestiaires, le jeu a semblé s'équilibrer entre les deux équipes. Du

côté congolais, les remplacements effectués par le coach Paul Put, notamment l'entrée de Théo Gracias Bassinga, ont apporté une nouvelle dynamique à la formation congolaise. En effet, les Diables-Rouges ont de nouveau assiégé leurs adversaires, qui ont fini par céder à la 90^{ème} minute, avec le

but de Gabriel André Joseph Charpentier, convoqué pour la première fois en équipe nationale. Les supporters qui suivaient la retransmission du match à la radio nationale ont exulté de joie. L'espoir était de nouveau là, car ce but avait un caractère libérateur.

Au coup de sifflet final, le score n'a plus changé. Avec cette victoire sur le fil du rasoir, obtenu à l'étranger, les Diables-Rouges se retrouvent à la deuxième place, derrière le Mali, dans le groupe G. Ils peuvent prétendre à une qualification à la phase finale de la Can. Pourvu de remettre le sérieux au travail. Car, pour atteindre cet objectif, les Diables-Rouges se doivent de batailler fort lors de la dernière journée de ces éliminatoires, où ils recevront les Aigles du Mali, le 12 juin prochain, au Stade Alphonse Massamba-Débat. Jouer à domicile confère des avantages, mais rien n'est acquis d'avance. Reste donc aux dirigeants sportifs de mettre les bouchées doubles, en vue de la meilleure préparation du onze national.

Hervé EKIRONO

Eliminatoire Can U23 Maroc 2023

Qualification historique des Diables-Rouges, pour la toute première fois

Après avoir tenu en échec les Bafana-Bafana de l'Afrique du Sud, en obtenant un match nul de 1 but partout à la manche aller, le jeudi 23 mars 2023, à Soweto, les Diables-Rouges U23 se sont qualifiés, lundi 27 mars, au Stade Alphonse Massamba-Débat de Brazzaville, après un match nul de zéro but partout. C'est pour la première fois que les moins de 23 ans congolais se sont qualifiés à une phase finale de la Can. En effet, le règlement de la compétition stipule qu'une équipe ayant fait match nul avec but à l'extérieur puis à domicile sans but, a l'avantage du but marqué à l'extérieur. Le Congo a ainsi validé sa qualification, en éliminant l'Afrique du Sud.



Les Diables-Rouges U23 qualifiés à la Can Maroc 2023.

Satisfait des prouesses de ses poulains, Cyril Ndonga, le coach des Diables-Rouges U23, sollicite la mise en stage de ses joueurs, pour mieux aborder la phase finale qui se déroulera en juin 2023 au Maroc. «C'était un match piège pour nous, je ne peux pas tirer à bouler rouge sur mes joueurs. Ça fait partie de jeu. Les Bafana-bafana sont venus chercher la qualification. Il faut prendre cela en ligne de compte. Il y a la trouille. Ce n'est que comme ça que je peux qualifier la situation. C'est une équipe jeune qui a joué à

la maison, face à une équipe sud-africaine très expérimentée. Il a fallu le faire. Coup de chapeau aux petits. Ils sont là en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire du football congolais de la catégorie U23. Ce pays regorge beaucoup de talents. Mais, il y a un problème de préparation. Il faut que les deux instances qui dirigent le football congolais puissent prendre leurs responsabilités, afin que nous puissions préparer cette équipe au mieux, pour espérer avoir les résultats escomptés, parce que les résultats, il faut les préparer.

Nous nous sommes qualifiés. Mais, le plus dur reste à venir. Il faudra que l'Etat mette les moyens, afin que cette équipe puisse connaître vraiment une préparation digne de ce nom, afin que nous puissions défendre corps et âme notre drapeau, du côté du Maroc», a-t-il indiqué.

Le Congo a donc arraché sa qualification à la Can U23. Les Diables-Rouges seront au Maroc, en juin prochain, à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations des moins de 23 ans. Pour ne pas

faire une simple figuration, il faut maintenant penser à la préparation. Le gouvernement, notamment le Ministère en charge du sport, sait ce qu'il y a à faire: mobiliser les moyens dès maintenant. La Fécofoot ne se fera pas conter ses responsabilités. Aux autorités de mettre les moyens à temps, afin que ses jeunes puissent aller représenter le pays dans les bonnes conditions et ne fassent pas piètre figure lors de la compétition.

Luze Ernest BAKALA

Ligue départementale de basketball de Brazzaville

Fabrice Makaya Matève cède le témoin à Landry Mbéré

La Ligue départementale de basketball de Brazzaville a tenu, samedi 24 mars 2023, son assemblée générale électorale, au Gymnase Maxime Mantsima de Makélékélé, sous le patronage de Charles Parfait Malonga, directeur départemental des sports et de l'éducation physique, en présence de Mpouki, représentant de la Fécobas (Fédération congolaise de basketball). Après plus de dix ans de bons et loyaux services rendus au basketball de la ville capitale, Fabrice Makaya Matève a cédé le témoin à Landry Mbéré à la tête de la Ligue départementale de Brazzaville.



Landry Mbéré, nouveau président.



Fabrice Makaya Matève président sortant.

Landry Mbéré, qui a succédé à Fabrice Makaya Matève, a obtenu 16 voix contre 5 à son challenger, Roland Yoka Dimi, qui a congratulé son adversaire, après la publication des résultats, en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions. Le nouveau patron du basketball de Brazzaville a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, Fabrice Makaya Matève. Il a promis faire revivre la discipline comme au beau vieux temps des années 80, en travaillant en étroite collaboration avec la fédération, pour mener à bien son mandat.

«Je vais, ici et maintenant, rendre un hommage à mon prédécesseur, Monsieur Fabrice Makaya Matève, président sortant de la ligue, en qui je salue tous les efforts consentis lors de ses différents mandats. L'héritage qu'il nous laisse servira dans le bien, en vue de tirer profit des acquis de son expérience. La mission donnée par notre comité directeur, doit nous permettre de construire un plan d'action assurément cohérent, afin de répondre à tous ses objectifs. L'engagement départemental, à travers ses différents axes de travail, repose sur la volonté ferme d'aller à l'unissant vers une ligue plus agile, plus équitable et plus performante. Fort du bilan de développement, nous voulons continuer à mettre le pratiquant, quel qu'il soit, licencié ou non, féminin ou masculin, valide ou non, au cœur de notre politique et de nos actions à venir. A cet effet, le basketball doit être boosté pendant une période qui sera définie dans notre plan d'action triennal, afin de se hisser au niveau africain», a-t-il indiqué.

A la fin de ces assises, l'ensemble des basketteurs et le bureau sortant ont offert à l'ancien président, Fabrice Makaya Matève, des présents, en reconnaissance de ses bienfaits et du travail titanesque fourni durant tout le temps passé à la tête de la ligue. Ils ont formulé le souhait de le voir postuler à la tête de la fédération.

L. E.B.

Bureau de la Ligue départementale de basketball de Brazzaville

- Président: Landry Mbéré;
 - Premier Vice-Président: Claude Koulengana;
 - Deuxième Vice-Président: Bruno Bambi Bidhel;
 - Troisième Vice-Président: Poste à compléter lors du conseil inaugural;
 - Quatrième Vice-Président: Claver Lekaka;
 - Secrétaire Général: Norbert Banzouzi;
 - Secrétaire Général adjoint: Aubierge Lickelision;
 - Trésorier Général: Arnaud Okoua;
 - Trésorier Général Adjoint: Noelli Nkoumba;
 - Membres: Pierre Molingou, Vint Ondélet.
- Les membres du commissariat aux comptes seront élus lors du conseil départemental inaugural.